

D. L'homme à consulter, à mon avis, c'est celui qui doit acheter ou faire bâtir une maison. Il sait presque aussi bien que l'entrepreneur quels sont les travaux à exécuter. Il sait, par exemple, que certains travaux ordinaires et jugés nécessaires actuellement, sont inutiles.—R. Je puis vous assurer que les comités qui serviront d'intermédiaires à la Division seront constitués avec autant de soin que le présent et représenteront aussi bien que lui tous les intéressés.

*M. Green:*

D. Monsieur Legget, le Code révisé en préparation tiendra-t-il compte des méthodes actuelles de bâtir, ou de méthodes plus économiques et plus modernes?—R. Le Code ne sera pas un manuel des bonnes méthodes de construction, mais une étude des conditions minima requises dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène publique et de la solidité de la charpente ou de la bâtisse.

D. Il ne s'occupe pas de la construction de maisons mieux bâties?—R. Non, cette question vient après celle des conditions minima requises.

D. Votre Division s'occupe-t-elle tant soit peu de la construction de maisons plus modernes?—R. J'allais en parler ensuite. J'ajouterai quelques mots au sujet du Code révisé: nos efforts tendent à lui donner un caractère si souple qu'il n'entravera aucun mode ni aucune opération nouveaux de construction, qui se sont révélés satisfaisants.

*M. Murphy:*

D. Expliquons-nous, monsieur Legget: supposez quelque invention dans l'industrie du bâtiment, par exemple relative aux pans de bois (et je reste surpris qu'on ne puisse bâtir une maison en pans, sans avoir à considérer les dix-sept opérations susdites); votre comité en fera-t-il l'étude?—R. La Division est en train d'étudier la chose.

D. Exécutez-vous quelque recherche au sujet des pans?—R. Nous en avons exécuté.

M. GIRSON: Voulez-vous parler de contre-plaqué, monsieur Murphy?

M. MURPHY: De n'importe quelle sorte de bois.

Le TÉMOIN: Nous avons fait quelques recherches et une étude très poussée sur ce sujet.

*M. Murphy:*

D. Vos recherches ne sont pas poussées très loin?—R. Non, mais je n'aime pas entrer dans les détails techniques requis.

D. Ces recherches sont de votre ressort?—R. Oui, nettement.

D. Les entreprises industrielles collaborent-elles avec vous?—R. Oui, les entreprises industrielles, les entrepreneurs et les syndicats ouvriers nous accordent toute la collaboration que nous pouvons désirer.

M. STEWART: Que voulez-vous dire, monsieur Murphy? Voulez-vous dire qu'une fois les murs posés à l'extérieur et à l'intérieur, c'est tout?

M. MURPHY: Les frais de construction sont si onéreux aujourd'hui que s'ils continuent à s'accroître, il en résultera une catastrophe. Il faut les réduire d'une manière ou d'une autre. J'ai toujours estimé qu'il était possible de préfabriquer des maisons dans l'atelier de montage, en pièces de six, huit et jusqu'à douze pieds de longueur, qui conviendraient comme pans extérieurs et intérieurs, aussi bien que comme planchers et comme toits. Puis elles seraient assemblées de la même manière qu'on assemble un autre produit fabriqué.